

Paris le 12 décembre 2018

Communiqué de presse de la Fédération Environnement Durable

Éoliennes ou changement climatique? Le Président de la République doit enfin choisir

La Fédération Environnement Durable, ONG apolitique représentant plus de 1.000 associations et centaines de milliers de membres et sympathisants, s'étonne ne pas avoir entendu Mr le Président de la république Emmanuel Macron reconnaître les erreurs d'une politique utilisant constamment l'écologie comme prétexte à une augmentation des impôts.

Le cas de la filière éolienne-gaz pour fabriquer de l'électricité est flagrant : 7 milliards d'euros d'investissements annuels sont prévus pendant 10 ans à la charge du contribuable et du consommateur ou 70 milliards en dix ans, dont le bilan désastreux dénoncé par la cour des Comptes, conduit notamment à :

- la hausse des émissions de gaz à effet de serre avec l'accroissement de la production électrique gazière associée aux éoliennes dont il faut réguler l'intermittence.
- l'augmentation de 10% par an du prix de l'électricité des ménages entraînant la baisse du pouvoir d'achat dissimulée sous le thème de la transition énergétique.
- l'importation de 17 000 éoliennes industrielles représentant 51 milliards d'euros subventionnant l'emploi étranger et pesant sur la balance commerciale de la France.
- la destruction de la biodiversité. Pour fixer ces machines, 2 millions de camions toupies, qui mis bout à bout feraient le tour de la terre, déverseront dans le sol français 42 millions de tonnes de béton.
- le massacre du patrimoine paysager, monumental et touristique du pays.
- l'atteinte aux conditions de vie des populations rurales déjà menacées.

A ces fins destructrices et anti écologiques et pour implanter de force ces éoliennes, Monsieur le Ministre de l'environnement François de Rugy vient de promulguer le décret "Lecornu"⁽¹⁾ qui supprime la possibilité de recours gratuit par les citoyens en première instance devant les tribunaux administratifs.

Cette mesure judiciaire d'exception marque un recul historique de l'Etat de droit. Elle est d'autant plus choquante qu'elle a été décidée sous l'emprise exclusive de groupes financiers dont les seules patries sont les paradis fiscaux et en leur donnant les moyens de faire taire brutalement les opposants qui les dérangent.

Les Français ont entendu le discours du Président de la République et son appel au dialogue avec l'ensemble des citoyens, mais ce discours passe sous silence le "tout éolien", c'est-à-dire le triplement de l'éolien terrestre, un des sujets pourtant les plus fondamentaux et les plus sensibles pour les populations françaises. Ce faisant, le Président n'a apporté aucune réponse aux centaines de milliers de personnes qui souffrent sur le territoire de ces décisions politiques asociales et contreproductives.

Pour que la France retrouve son équilibre et sa sérénité, la Fédération Environnement Durable demande :

- l'abolition immédiate du décret Lecornu,
- la suppression des programmes d'investissements éoliens faussement écologiques qui ruinent les français.
- la naissance d'un vrai droit protecteur des citoyens contre les nuisances des éoliennes et leur nocivité, prévoyant notamment avec pour application immédiate, l'éloignement des éoliennes à 1 500 mètres des habitations ou à 10 fois la hauteur de leurs mâts.
- la suppression du soutien financier (tarifs de rachat ou de référence) à la vente de l'électricité renouvelable ce qui permettrait d'absorber l'annulation de l'augmentation de la taxe climat et de retrouver de la marge pour financer une vraie transition énergétique acceptable pour les citoyens.
- l'obligation des promoteurs d'éoliennes d'être totalement fiscalisés en France.

La Fédération Environnement Durable demande au Président et au Gouvernement de prendre ces mesures indispensables en matière d'éoliennes terrestres, car sans prise de conscience de la gravité de cette situation, elle exprime ses profonds doutes sur la possibilité pour le pays de renouer avec la paix et la sérénité.

Contact presse

Jean-Louis Butré

contact@environnementdurable.net

06 80 99 38 08

(1)

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=79A6F7EF45B5F838096CDF71BB21123E.tplqfr41s_3?cidTexte=JORFTEXT000037673789&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037673778